

# IVU? Conjunctivite? Affection bénigne?



**LES PHARMACIENS COMMUNAUTAIRES DE LA C.-B. peuvent maintenant évaluer des affections bénignes et prescrire des traitements et des moyens de contraception. Ce service est offert à tous les résidents de la Colombie-Britannique ayant un numéro d'assurance-maladie.**

## Affections

- › Infection des voies urinaires (IVU) non compliquée
- › Conjunctivite
- › Zona
- › Urticaire et démangeaisons
- › Dermatite
- › Acné (légère)
- › Allergies et rhume des foins
- › Aphtes
- › Boutons de fièvre
- › Infection fongique de la peau ou de l'ongle
- › Mal de tête
- › Brûlures d'estomac (RGO)
- › Hémorroïdes
- › Impétigo
- › Indigestion
- › Douleurs menstruelles
- › Douleurs musculaires
- › Dépendance à la nicotine
- › Muguet buccal
- › Oxyures et nématodes
- › Foulures et entorses
- › Infection vaginale à levures

## Contraception

Les pharmaciens peuvent prescrire et fournir de nombreux types de contraceptifs, dont beaucoup sont gratuits en C.-B.

Obtenez des précisions à [www.gov.bc.ca/contraceptives](http://www.gov.bc.ca/contraceptives)

## Comment ça marche

1. Vérifiez vos symptômes et prenez rendez-vous avec un pharmacien, à [www.gov.bc.ca/seeapharmacist](http://www.gov.bc.ca/seeapharmacist). Des consultations peuvent également être offertes sans rendez-vous.
2. Le pharmacien examinera vos symptômes et vos antécédents médicaux.
3. Le pharmacien recommandera la meilleure marche à suivre, ce qui pourra comprendre une ordonnance.



Scannez-moi



**POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATION, parlez à votre pharmacien local ou composez le 1 833-882-0022 (du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 30)**